

## La démocratie des peuples

Michel Seymour

Volume 53, Number 4 (296), June 2012

Nous ?

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/66857ac>

[See table of contents](#)

---

**Publisher(s)**

Collectif Liberté

**ISSN**

0024-2020 (print)

1923-0915 (digital)

[Explore this journal](#)

---

**Cite this article**

Seymour, M. (2012). La démocratie des peuples. *Liberté*, 53(4), 43–46.

NOUS ?

MICHEL SEYMOUR

---

# LA DÉMOCRATIE DES PEUPLES

Il est maintenant devenu habituel de dire que la démocratie ne doit pas se réduire à un vote exprimé tous les quatre ans. En plus de la démocratie représentative, il faut une démocratie participative, dit-on. Mais la participation des citoyens ne doit pas se concrétiser n'importe comment. Elle devrait respecter certaines des règles de la démocratie délibérative. Elle doit en principe autoriser les référendums d'initiative populaire, comme en Suisse. Et tout cela ne doit pas nous faire oublier d'améliorer la démocratie représentative elle-même. On pourra exiger alors la mise en place d'un système partiellement proportionnel. On peut aussi imaginer des élections à deux tours et des élections à date fixe. Et si l'on adoptait une terminologie marxiste, il faudrait compléter ce tableau en distinguant la « démocratie formelle » de la « démocratie réelle », cette dernière recouvrant des aspects que nous associons désormais à la justice sociale.

Aurait-on alors épuisé le sujet ? Non. Nous avons escamoté le peuple ; nous avons oublié la volonté populaire, le droit à l'autodétermination du peuple. Voilà un aspect essentiel de la démocratie qui ressort lorsqu'on se trouve dans un État multinational ou dans des organisations supranationales. S'il faut tenir compte des citoyens eux-mêmes lorsqu'il est question de démocratie au sein d'une société, il ne faut pas oublier de tenir compte des intérêts du peuple, surtout si ce dernier se trouve inscrit dans un État où cohabitent plusieurs

peuples ou lorsqu'il se trouve rassemblé avec d'autres dans la grande famille des peuples.

La question se pose toutefois d'emblée : la démocratie des peuples ne se réduit-elle pas à la démocratie au sein des peuples ? La volonté du peuple n'est-elle pas après tout la somme ou l'agrégat des volontés individuelles ? Eh bien non. Il ne faut pas confondre les intérêts d'un orchestre avec les intérêts des musiciens au sein de l'orchestre. Et si l'on dit cela, ce n'est pas pour affirmer que les intérêts de l'orchestre relèvent du chef d'orchestre. Il ne s'agit pas de faire reposer la volonté du peuple sur l'interprétation qu'une certaine élite s'en fait. Les élites ne savent pas plus que le peuple ce qui est bon pour le peuple. Mais, même si tous les citoyens sont appelés à se prononcer sur les intérêts du peuple, ces intérêts sont ceux du peuple. Les citoyens ne doivent pas ramener les intérêts du peuple à leurs intérêts individuels. Ils ont certes à se poser constamment des questions sur leurs intérêts individuels ainsi que sur ceux des autres citoyens. Mais ils doivent aussi ne pas perdre de vue les intérêts de leur peuple, de même que ceux des autres peuples. Ce sont là des questions très différentes et qui sont tout aussi essentielles.

Nous ne sommes pas des atomes. Aucun être humain n'est une île. Nous avons en fait une double nature. Nous sommes, au fond, semblables aux autres êtres humains, et, en ce sens, nous sommes tous des citoyens du monde. Mais, en un autre sens, nous sommes aussi les parties d'un tout, des êtres appartenant à une entité qui les dépasse dans l'espace et le temps. Cette entité, c'est notre nation, notre peuple. Chaque individu peut donc être représenté comme faisant partie d'un tout, pourvu qu'il soit aussi, en plus, considéré comme un individu à part entière, semblable en cela aux autres individus de la Terre. Ne peut-on pas, après tout, à la fois être membre d'un orchestre et mener une carrière solo ?

Contrairement à ce qu'avancait John F. Kennedy, vous avez le droit de demander ce que le peuple peut faire pour vous. Mais comme le précise John F. Kennedy, il vous faut aussi vous demander ce que vous pouvez faire pour votre peuple. Le musicien peut se demander ce qui est bien pour lui dans l'orchestre et ce qui est bien pour les autres membres de l'orchestre, mais il peut et il doit aussi se demander ce qui est bien pour l'orchestre et bien pour les autres orchestres. Les décisions prises démocratiquement en fonction des intérêts de l'orchestre ne sont donc pas le résultat de décisions mettant en jeu des intérêts individuels. Si la volonté du peuple est d'une certaine

manière agrégative, il s'agit de l'agrégat des interprétations concernant les intérêts du peuple lui-même, et non concernant les intérêts des citoyens. La volonté du peuple peut impliquer des contraintes, des obligations, des devoirs que les membres peuvent s'imposer volontairement. Ces contraintes peuvent être acceptables même si elles vont à l'encontre de certains intérêts individuels, pourvu que les limites imposées aux libertés individuelles soient raisonnables.

En somme, il n'y a pas que les libertés négatives, qui impliquent de ne pas être dérangé dans ma liberté par autrui. Il y a aussi les libertés positives, qui impliquent des responsabilités à assumer pour faire fonctionner la société. Il n'y a pas que la liberté des Modernes caractérisée par nos chartes des droits et libertés, il y a aussi la liberté des Anciens, caractérisée par des devoirs et des responsabilités. Il n'y a pas que la liberté des individus; il y a aussi la liberté des peuples. La démocratie exige que l'on parvienne à concilier les intérêts des personnes et les intérêts des peuples.

La démocratie est le respect de l'autonomie des agents. Mais dans une société multinationale, il faut aussi tenir compte de l'autodétermination des peuples. La démocratie requiert de respecter la liberté des peuples. La démocratie exige une politique de la reconnaissance de l'ensemble des agents au sein de la société. Mais les peuples sont, tout autant que les personnes, des agents moraux et, comme les personnes, ils ont besoin eux aussi de reconnaissance. Or, si plusieurs citoyens rayonnent à l'étranger et poursuivent une carrière florissante sur les diverses scènes du monde, le peuple du Québec, lui, est encore absent de la scène internationale et il est en mal de reconnaissance.

En tant que personnes, nous avons besoin de la reconnaissance des autres dans notre vie privée et dans notre vie publique de citoyen. De la même manière, les peuples ont besoin de la reconnaissance de la communauté internationale pour accéder à la souveraineté politique. Mais ils ont aussi besoin de la reconnaissance de l'État dans lequel ils se trouvent lorsqu'ils ne sont pas souverains. Si l'État dans lequel ils se trouvent ne reconnaît pas formellement leur existence, ils ont alors le droit de chercher à obtenir la reconnaissance de la communauté internationale en devenant souverains.

J'ai par le passé contribué bien modestement à faire avancer cette cause. Mais, depuis quelques années, je me suis mêlé aussi à d'autres combats : concernant la radio de Radio-Canada, je me suis, avec d'autres, porté à la défense de la chaîne culturelle et opposé à

l'inculture déchaînée. Je me suis, avec d'autres, porté à la défense d'un cours d'histoire nationale enseigné au secondaire dans lequel on n'aurait pas peur de faire référence à notre nation. Je me suis, avec d'autres, battu en faveur d'une conception inclusive du peuple qui reconnaîtrait en même temps la diversité culturelle au sein de ce peuple. Je me suis porté, avec des milliers d'autres, à la défense de nos amis auteurs de l'ouvrage *Noir Canada* et de la maison d'édition Écosociété qui faisaient face à une poursuite-bâillon de six millions intentée par l'entreprise minière Barrick Gold et qui font toujours face à une poursuite de cinq millions intentée par la compagnie Banro en Ontario. Je me suis, avec d'autres, opposé à la dérive immobilière de l'Université de Montréal qui veut vendre au groupe Catania un bâtiment patrimonial, le 1420, boulevard Mont-Royal, et qui veut maintenant développer à la gare de triage d'Outremont un second campus dont les coûts estimés en 2007 à 840 millions sont maintenant estimés à 1,6 milliard en 2012. Je m'associe maintenant à tous les groupes citoyens qui se battent pour la démocratie à l'échelle municipale et qui s'opposent au projet de loi 47 du gouvernement libéral visant à créer des zones franches d'approbation référendaire permettant aux conseils de ville de modifier le zonage de bâtiments patrimoniaux sans avoir à enclencher un processus d'approbation référendaire. J'ai plus récemment comme tant d'autres accompagné les étudiants dans leur lutte contre la hausse des frais de scolarité. J'ai aussi dénoncé la conception entrepreneuriale de l'Université. Et j'ai aussi répondu présent le 22 avril à l'occasion de cette marche extraordinaire dans les rues de Montréal organisée par Dominic Champagne.

Vous me demanderez ce qu'il est advenu de mon implication dans le combat pour la souveraineté de notre peuple. Et je vous répondrai qu'elle se poursuit dans toutes ces luttes particulières. Je ne sais pas si le printemps 2012 est le printemps de notre peuple. Annonce-t-il son réveil? Peut-être que non. Peut-être que oui. Mais, chose certaine, il ne faut pas cesser de se battre, car ce combat est un combat pour la démocratie.

La souveraineté des peuples est aussi une affaire de démocratie. La définition classique de la démocratie stipule qu'elle est la souveraineté exercée par le peuple, mais l'accession d'un peuple à sa pleine et entière souveraineté est aussi une manifestation de la démocratie.